

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

**Date de la Convocation**  
**Le 29 janvier 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 7 février 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq

Et le : cinq février

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - Mme Stéphanie HIMBERT – M. Mathieu GULLUNI – Mme Christiane BERAUD

**Procurations :** Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
Mme Florence KIEFER a donné procuration à M. Joseph ARONICA  
M. Mathieu GULLUNI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-001 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024**

Le Procès-verbal de la séance 27 novembre 2024 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, le 05 février 2025

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

**Date de la Convocation**  
**Le 29 janvier 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 7 février 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : cinq février  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - Mme Stéphanie HIMBERT – M. Mathieu GULLUNI – Mme Christiane BERAUD

**Procurations :** Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
Mme Florence KIEFER a donné procuration à M. Joseph ARONICA  
M. Mathieu GULLUNI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-002 - 1 : COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2024 BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Seingbouse

Vu le compte financier unique 2024 de la commune de Seingbouse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 870 516,92 €	1 712 473,86 €	3 582 989,78 €
	Recettes réalisées	414 165,34 €	1 858 760,60 €	2 272 925,90 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 143 731,98 €	2 999 480,92 €	6 143 212,90 €
	Dépenses réalisées	422 004,81 €	1 015 179,77 €	1 437 184,58 €
	Restes à réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-7839,47 €	843 580,79 €	835 741,32 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	1 273 215,06 €	1 287 008,06 €	2 560 223,12 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	1 265 375,59 €	2 130 588,85 €	3 395 964,44 €
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	1 265 375,59 €	2 130 588,85 €	3 395 964,44 €

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte financier unique budget principal de la commune de Seingbouse.

**APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES. Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.**



Seingbouse, le 05 février 2025

Le Maire

Nicolas REISCH

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

**Date de la Convocation**  
**Le 29 janvier 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 7 février 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq

Et le : cinq février

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - Mme Stéphanie HIMBERT – M. Mathieu GULLUNI – Mme Christiane BERAUD

**Procurations :** Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
Mme Florence KIEFER a donné procuration à M. Joseph ARONICA  
M. Mathieu GULLUNI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-002 - 2 : COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2024 BUDGET**  
**ANNEXE L'OREE DU PETIT BOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Seingbouse

Vu le compte financier unique 2024 de la commune de Seingbouse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	985 404,10 €	1 369 082,05 €	2 354 486,15 €
	Recettes réalisées	354 202,05 €	354 202,05 €	708 404,10 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	631 202,05 €	1 369 082,05 €	2 000 284,10 €
	Dépenses réalisées	134 393,74 €	354 202,05 €	488 595,79 €
	Restes à réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	219 808,31 €	0,00 €	219 808,31 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-354 202,05 €	0,00 €	-354 202,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-134 393,74 €	0,00 €	-134 393,74 €
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	-134 393,74 €	0,00 €	-134 393,74 €

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte financier unique budget annexe l'orée du petit bois de la commune de Seingbouse.

**APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES. Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.**



Seingbouse, le 05 février 2025

Le Maire

Nicolas REISCH

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

**Date de la Convocation**  
**Le 29 janvier 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 7 février 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq

Et le : cinq février

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - Mme Stéphanie HIMBERT – M. Mathieu GULLUNI – Mme Christiane BERAUD

**Procurations :** Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
Mme Florence KIEFER a donné procuration à M. Joseph ARONICA  
M. Mathieu GULLUNI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-003 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame l'Adjointe propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes aux associations à savoir :

Nom de l'association	Montant alloué
Le Club de Boxe Thai	500 €
Le Sacré Cœur	250 €
Le Syndicat des Arboriculteurs	250 €
Le Syndicat des Aviculteurs	250 €
Le Club de quilles	250 €
Les Lucioles	250 €
La boule Seingbousoise	250 €
Lovers of Country	250 €
Les anciens combattants	250 €
Les mains de fées	250 €
Sport culture et Loisirs	125 €
ADOT 57	125 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame l'Adjointe.

## **APPROUVER A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Monsieur Joseph ARONICA n'a pas pris part à la délibération pour l'association « Le sacré Cœur »
- Madame Pascale GUERRIN n'a pas pris part à la délibération pour l'association « Lovers of Country »
- Mesdames Christiane BERAUD et Christine GREBIL n'ont pas pris part à la délibération pour l'association « La boule Seingbousoise »  
Ces conseillers étant membres des associations.

Seingbouse, le 05 février 2025



**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

**Date de la Convocation**  
**Le 29 janvier 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 7 février 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : cinq février  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - Mme Stéphanie HIMBERT – M. Mathieu GULLUNI – Mme Christiane BERAUD

**Procurations :** Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
Mme Florence KIEFER a donné procuration à M. Joseph ARONICA  
M. Mathieu GULLUNI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-004 : SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer comme l'an dernier une subvention de 110 € au Centre National de la Prévention Routière qui accepte de dispenser des cours théoriques et pratiques d'éducation routière au bénéfice des enfants du groupe scolaire primaire.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, le 05 février 2025

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

**Date de la Convocation**  
Le 29 janvier 2025

**Date d'affichage**  
Le 7 février 2025

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq

Et le : cinq février

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Florence KIEFER - Mme Stéphanie HIMBERT – M. Mathieu GULLUNI

**Procurations :** Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
Mme Florence KIEFER a donné procuration à M. Joseph ARONICA  
M. Mathieu GULLUNI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-005 : SUBVENTION AU FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE  
CLAUDIE HAIGNERE**

La troupe de théâtre en anglais du collège Claudie Haigneré a fait une représentation devant les élèves de l'école primaire. Ces représentations ont pour objectif de financer un voyage en Angleterre, et de faire découvrir la langue aux élèves des écoles primaires.  
Le coût de l'intervention est de 400 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 400 € au foyer socio-éducatif du collège Claudie Haigneré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, le 05 février 2025

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*